CAHIER **TECHNIQUE**

n°54 Novembre 2022

Le point sur les herbicides pour canne

Fin 2022



II & III **Se préparer au contrôle des pulvérisateurs.**

IV & V **Tableau : l'efficacité des produits et mélanges herbicides disponibles pour les traitements en prélevée, pour chaque espèce d'adventice.**

VI & VII **Tableau : l'efficacité des produits et mélanges herbicides disponibles pour les traitements en prélevée, pour chaque espèce d'adventice.**

VIII **Port des EPI : rappel des bonnes pratiques**

Ce cahier technique 54 présente les dernières informations applicables en octobre 2022. Il reprend et complète les données de la plaquette d'efficacité des herbicides éditée courant 2022.

Les données sont susceptibles d'évolutions réglementaire rapides, tenez-vous informés auprès des techniciens des pôles canne.

Ct

Se préparer au contrôle des pulvérisateurs

Le contrôle technique des pulvérisateurs à rampe sera mis en œuvre à La Réunion à partir de février 2023, afin de garantir le sécurité de leurs utilisateurs, l'efficacité du traitement et la protection de l'environnement. Il sera effectué par un organisme agréé par la Daaf : OD Formation, spécialisé dans la sécurité au travail.

Ce qu'il faut savoir

Sont concernés par le contrôle technique les pulvérisateurs de plus de 5 ans.

Après le contrôle, une vignette est apposée sur le pulvérisateur. Un nouveau contrôle devra être effectué tous les trois ans. En cas de non-conformité, une contre-visite peut être exigée dans un délai de quatre mois.

Le défaut de vignette de contrôle pourra être sanctionné financièrement par une amende et une réduction du montant des aides Feader.



Cuve propre attelée

Les points de contrôle à surveiller

- Le pulvérisateur doit être en état de fonctionnement, propre à l'intérieur et à l'extérieur, sans trace de produit y compris sur la rampe et les buses.
- La protection du cardan doit être présente, complète et bien fixée.
- La cuve doit être remplie d'eau claire pour permettre les essais.
- Le pulvérisateur doit être attelé à son tracteur de travail habituel.
- Le manomètre doit être en bon état de fonctionnement et précis. Si son aiguille est cassée, ne part pas de zéro, ou si les chiffres sont illisibles, il doit être changé. La vérification du débit des buses se fait à 3 bars.
- Les flexibles et raccords hydrauliques ne doivent pas être altérés ni présenter de fuites, à l'arrêt ou en fonctionnement.
- Le fonctionnement des régulateurs de pression est considéré conforme quand l'ouverture des rampes se fait sans à-coups.
- Les écartements entre les buses sur la rampe doivent être respectés.
- La pression est contrôlée à chaque buse. Elle doit être du même niveau sur toute la rampe.
- Les buses défectueuses devront être remplacées, le propriétaire du pulvérisateur devra prouver ce remplacement sur facture.
- Le contrôle porte également sur les aspects mécaniques de la rampe. Elle ne doit pas être déformée. Les points de repliage ne doivent pas présenter un jeu excessif, préjudiciable à l'efficacité de la pulvérisation. Toutes les soudures de la rampe et du châssis doivent être vérifiées. Si des lésions sont détectées, il faut ressouder. Les points de rouille doivent être brossés puis repeint pour protéger le métal de la corrosion.



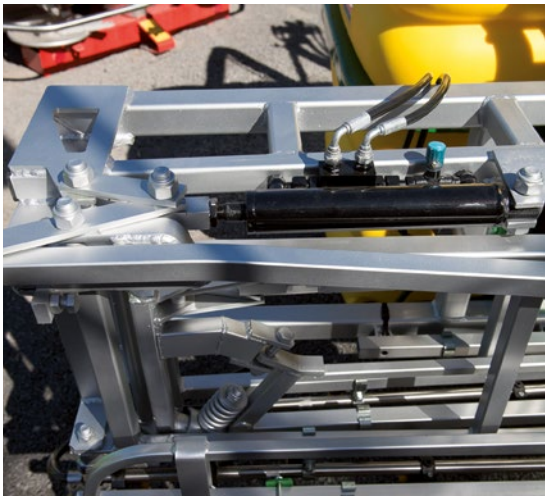
Manomètre en bon état



Buses sans fuites et propres



Protection de cardan



Contrôle de la rampe

Traitements en prélevée

- Le **Merlin** en micro-granulés a été retiré. Il peut être remplacé par le **Merlin Flexx** (liquide) pendant des périodes dérogatoires, ce produit n'est pas homologué en canne. Prochaine période d'autorisation demandée pour La Réunion : de janvier à mai 2023.

PRÉLEVÉE

Groupes fonctionnels	Genres - Espèces	IFTH Traitements Quantité herbicides l/ha	
CYPÉRACÉES	*Cyperus rotundus*	oumine	
GRAMINÉES	*Dactyloctenium aegyptium*	chiendent patte poule	
	Dinebra retroflexa		
	Echinochloa colona		
	Eleusine indica	gros chiendent	
	Panicum maximum	fataque	
	Paspalum paniculatum	herbe duvet	
	Paspalum scrobiculatum	herbe sirop	
	Rottboellia cochinchinensis	fataque duvet	
	Setaria barbata	grosse trainasse	
	Setaria pumila	herbe queue de chat	
	Sorghum arundinaceum	maïs cafre	
FEUILLES LARGES	*Ageratum conyzoides*	herbe à bouc	
	Amaranthus dubius	paillatère	
	Argemone mexicana	chardon	
	Artemisia verlotiorum	armoise	
	Bidens pilosa	piquant noir	
	Bothriospermum zeylanicum	myosotis	
	Commelina benghalensis	grosse herbe de l'eau	
	Commelina diffusa	petite herbe de l'eau	
	Datura innoxia	herbe à Sitarane	
	Drymaria cordata	pili pili	
	Euphorbia heterophylla	herbe de lait	
	Galinsoga parviflora	piquant blanc	
	Lepidium didymum	herbe cressonette	
	Leucas lavandulifolia	petit tombé	
	Malvastrum coromandelianum	herbe dure	
	Nicandra physalodes	poc poc fleur bleue	
	Parthenium hysterophorus	camomille	
	Phyllanthus amarus	petit tamarin blanc	
	Phyllanthus niruroides		
	Portulaca oleracea	pourpier	
	Sida rhombifolia	herbe dure	
	Sigesbeckia orientalis	guéri vite	
	Solanum nigrum	morelle	
	Stachytarpheta urticifolia	herbe queue de rat	
	Tephrosia noctiflora		
	Trianthema portulacastrum	pourpier courant	
LIANES	*Cardiospermum microcarpum*	liane poc poc	
	Ipomoea eriocarpa		
	Ipomoea hederifolia	liane fleur rouge	
	Ipomoea nil	liane fleur bleue	
	Ipomoea obscura	liane toupie	
	Ipomoea triloba		
	Momordica charantia	margose	
	Passiflora foetida	grenadine poc poc	
LIGNEUX	*Croton bonplandianus*	herbe diable	
	Desmanthus virgatus	petit cassi	
	Leucaena leucocephala	zacassi	
	Mimosa diplotricha		
	Mimosa pudica	sensitive	
	Senna occidentalis	indigo	
PLANTES À TUBERCULES ET À RHIZOMES	*Canna indica*	conflore	
	Colocasia esculenta	songe noir	
	Oxalis corniculata	petit trèfle	
	Oxalis corymbosa	gros trèfle	

CODE COULEUR EFFICACITÉ

- Le **Camix** et le **Mercantor Gold** devraient subir une réduction de dose homologuée. Le fabricant recommande de diminuer les doses pour anticiper la réévaluation prévue prochainement et préserver l'usage : en additionnant les deux produits, ne pas dépasser 1250 g/ha de matière active (le S-métolachlore).
- Le **Prowl 400** : disparition prévue en 2024.
- Le **Merlin Flexx** et le **Camix** ne peuvent pas être mélangés à l'épandage.

1	1,75	2	1,25	1,75	2,16	1,75	2
Camix	Camix + Merlin Flexx*	Camix + Prowl 400	Camix + Mercantor Gold	Merlin Flexx* + Prowl 400	Merlin Flexx* +Prowl 400 +Camix	Merlin Flexx* + Mercantor Gold	Prowl 400 + Mercantor Gold
3,75	3,75+1,7	3,75+3	3,75+0,5	1,7+3	1,13+3+2,5	1,7+2	3+2

BONNE | MOYENNE | AUCUNE | AUCUNE INFORMATION

Traitement de postlevée

- Le **2,4-D** est de nouveau autorisé en canne depuis le 03/10/2022, la dose maximale est de 1,25 L/ha.
- Le **Callisto** et l'**Elumis** ont perdu leur autorisation de mise sur le marché et ne peuvent plus être vendus. Les stocks restants peuvent être utilisés jusqu'en mars 2023.

POSTLEVÉE

Groupes fonctionnels	Genres - Espèces	IFTH Traitements Quantité herbicides l/ha	
FEUILLES LARGES	*Achyranthes aspera*	herbe d'Eugène	
	Ageratum conyzoides	herbe à bouc	
	Amaranthus dubius	paillatère	
	Argemone mexicana	chardon	
	Artemisia verlotiorum	armoise	
	Asystasia gangetica	herbe le rail	
	Bidens pilosa	piquant noir	
	Bothriospermum zeylanicum	myosotis	
	Commelina benghalensis	grosse herbe de l'eau	
	Commelina diffusa	petite herbe de l'eau	
	Crassocephalum crepidioides		
	Drymaria cordata	pili pili	
	Emilia sonchifolia	lastron des oiseaux	
	Euphorbia heterophylla	herbe de lait	
	Euphorbia hypericifolia		
	Fumaria muralis	fumeterre	
	Galinsoga parviflora	piquant blanc	
	Leucas lavandulifolia	petit tombé	
	Malavastrum coromandelianum	herbe dure collante	
	Nicandra physalodes	poc poc fleur bleue	
	Phyllanthus tenellus	petit tamarin	
	Phyllanthus urinaria	petit tamarin rouge	
	Portulaca oleracea	pourpier	
	Sida glutinosa	herbe dure collante	
	Sida rhombifolia	herbe dure	
	Sigesbeckia orientalis	guéri vite	
	Solanum mauritianum	bringellier marron	
	Solanum nigrum	morelle	
	Stachytarpheta urticifolia	herbe queue de rat	
	Stellaria media	mouron blanc	
LIANES	*Cajanus scarabaeoides*	fausse pistache marrone	
	Cardiospermum microcarpum	liane poc poc	
	Centrosema pubescens	centrosema	
	Desmodium intortum	colle colle	
	Dolichandra unguis-cati	griffes de chat	
	Hibiscus surattensis	oseille malbar	
	Ipomoea eriocarpa		
	Ipomoea hederifolia	liane fleur rouge	
	Ipomoea nil	liane fleur bleue	
	Ipomoea obscura	liane toupie	
	Ipomoea triloba		
	Merremia aegyptia		
	Momordica charantia	margose	
	Passiflora foetida	grenedine poc poc	
	Rhynchosia minima		
	Teramnus labialis	pistache marrone	
LIGNEUX	*Desmanthus virgatus*	petit cassi	
	Leucaena leucocephala	zacassi	
	Mimosa diplotricha		
	Sesbania cannabina		
PLANTES À TUBERCULES ET À RHIZOMES	*Allium neapolitanum*	ail sauvage	
	Canna indica	conflore	
	Oxalis latifolia	gros trèfle	
	Phytolacca americana	faux vin	

CODE COULEUR EFFICACITÉ

• Le **Starane 200** et le **Banvel 4S** : rien à signaler

1	1,66	1,5	1,66	2,5	1	1,5	1,66
2,4-D**	2,4-D** + Callisto***	Banvel 4S + 2,4-D**	Banvel 4S + Callisto***	Banvel 4S + Callisto*** + Starane 200	Elumis***	Starane 200 + 2,4-D**	Starane 200 + Callisto***
2	2+1	0,6+1	0,6+1	0,6+0,75+1	0,75	1+1	1+1

BONNE | MOYENNE | AUCUNE | AUCUNE INFORMATION

1,25 : efficacité égale pour dose de 2 l/ha

Port des EPI : rappel des bonnes pratiques

Une personne qui applique un produit phytosanitaire doit porter un équipement de protection individuel (EPI), pour prévenir tout risque de contamination. Les équipements sont disponibles facilement à La Réunion.

Rappel de quelques règles de base :

- Les risques d'exposition au produit sont très élevés au moment de la préparation du mélange et du remplissage du pulvérisateur. Une protection maximale (gants, lunettes, masque avec filtres A2P3, combinaison imperméable, bottes) est indispensable pendant cette phase.
- Ne pas dépasser quatre heures de traitement par journée de travail.
- Après le traitement, le matériel d'application doit être nettoyé et rincé sur une aire prévue à cet effet, avec récupération des effluents.
- Le retrait d'un EPI doit se faire dans l'ordre :
 - Nettoyer les gants tout en les gardant sur soi ;
 - Enlever la combinaison (la rouler en boule dans un sac poubelle si elle n'est pas réutilisable) ;
 - Retirer le masque et le rincer (sauf les filtres) ;
 - Enlever les bottes puis les gants ;
 - Prendre une douche rapidement.

Consultez la plaquette **« Les bonnes pratiques d'usage des herbicides en canne à sucre »**, disponible dans les Pôles canne.



Gants, Masque A2P3, combinaison jetable : la base